



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1991/79
18 février 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-septième session
Point 16 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA DEUXIEME DECENNIE
DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Lettre datée du 18 février 1991, adressée au Président de la Commission des droits de l'homme par les Représentants permanents du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Les pays nordiques déplorent la déclaration que la représentante de la République arabe syrienne, exerçant son droit de réponse, a faite devant la Commission des droits de l'homme le vendredi 8 février 1991, et dans laquelle, indirectement du moins, elle a fait, sur le ton de l'approbation, des références à des allégations fausses et sans fondement dirigées contre les Juifs et leur religion.

Les pays nordiques sont fermement convaincus que toutes les incitations à la haine et aux préjugés raciaux et religieux devraient être vigoureusement condamnées. Or, l'un des principaux objectifs de l'activité de la Commission des droits de l'homme est précisément de favoriser la tolérance religieuse, raciale et politique. Il est donc d'autant plus regrettable que la Commission serve de tribune pour des déclarations allant à l'encontre de cet important objectif.

Les pays nordiques vous seraient reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre en tant que document officiel de la Commission des droits de l'homme au titre du point 16 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
Délégation danoise

(Signé)
Jacob Esper Larsen

L'Ambassadeur
Délégation finlandaise

(Signé)
Veijo Sampovaara

Le Chargé d'affaire p.i.
Délégation islandaise

(Signé)
Kristinn F. Arnason

L'Ambassadeur
Délégation norvégienne

(Signé) Haakon B. Hjelde

L'Ambassadeur
Délégation suédoise

(Signé) Jan Romare
